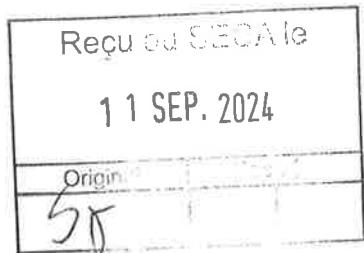


G. Ducrest & Fils
Produits Agro
Route d'Illens 25
1728 Rossens



SECA
Service des constructions
et de l'aménagement
Rue des Chanoines 17
1701 FRIBOURG

Rossens, le 9 septembre 2024

Opposition à la Modification du plan directeur cantonal et du psem

Mesdames, Messieurs,

Nous exploitons depuis plus de 50 ans un commerce de produits agricoles dans le village de Rossens et souhaitons vous part par le présent courrier, de notre opposition à votre plan sectoriel d'exploitation des matériaux 2024 (PSEM 2024) ainsi qu'aux modifications du Plan directeur mis en consultation.

Nos motifs d'insatisfaction sont les suivants :

- Vous mettez en zone d'exploitation d'excellentes terres agricoles qui vont être complètement détériorées pendant plusieurs dizaines d'années.
- A l'heure où notre population ne cesse d'augmenter, il est totalement aberrant de sacrifier ainsi ces surfaces de production agricole.
- Notre commune a déjà suffisamment supporté de nuisances et la qualité de vie ainsi que la santé des habitants de Gibloux doit avoir la priorité sur l'exploitation de gravières.
- Raser la forêt du Chanez impliquerait d'énormes nuisances sonores et poussiéreuses pour les populations environnantes.
- La valeur de notre patrimoine immobilier serait fortement dévaluée.
- L'année dernière, notre commune a dû subir des restrictions d'eau malgré nos importantes ressources, nous trouvons qu'il est dangereux et inapproprié de vouloir continuer à exploiter une gravière dans ce secteur
- nous ne comprenons pas le motif pour lequel il serait possible de cumuler l'exploitation de plusieurs gravières sur le territoire d'une commune, qui pourraient empêter encore plus sur nos terrains agricoles et sur nos forêts et porter atteinte à la qualité de notre paysage. Une gravière est en cours d'exploitation sur le territoire de notre commune jusqu'en 2040, en tout cas. Cela suffit !

Pour toutes ces raisons **nous vous demandons d'annuler** et de revoir complètement **le projet de PSEM 2024** et la modification du Plan directeur afin de prendre comme il se doit en considération le respect de nos droits.

Nous nous opposons donc à votre PSEM et vous remercions de bien vouloir accuser réception de notre prise de position.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

G. Ducrest & Fils

